

PROJET DE VILLE

Réflexions du Conseil des Aînés sur le Projet de Ville Meylan – Réinventé – Meylan en faisant abstraction des remarques faites par ailleurs dont nous avons eu connaissance.

1 HABITER MEYLAN

- On constate une baisse de la population due essentiellement aux départs des enfants, séparations ou vieillissement de la population. Le phénomène devrait s'inverser naturellement aux départs des personnes âgées (maisons de retraites, décès) avec l'arrivée de nouveaux occupants dans les logements. En 2006, 8% de la population ont 75 ans.
- Il faut vivre avec nos moyens, et savoir se limiter dans nos prétentions. Limiter les constructions à R+3, si l'on veut conserver un cadre de vie meylanais . Les possibilités de construction sont limitées car elles dépendent de l'aménagement des digues de l'Isère contre les risques d'inondations.
- Pourquoi un nouveau quartier (Huillard) Meylan souffre déjà de l'absence d'un centre ville ? En tout état de cause, ce nouveau quartier ne pourrait exister que si l'entrée/sortie de la Rocade Nord est déplacée (bruit, pollution).

2 VIVRE A MEYLAN

Aux questions qui restent en débats :

- Faut-il augmenter les impôts ? Oui, annuellement dans la limite de l'inflation.
- Faut-il adapter/re-calibrer l'offre ? Oui, si les règles inter-communes ou avec Inovalée sont définies.
- Quelles modalités concrètes de coopération avec les communes voisines et de financements d'équipements et de services conçus à l'échelle d'un bassin de vie ? Il faut distinguer l'investissement et le fonctionnement car les règles de coopération à plusieurs partenaires doivent être différentes. Les partenaires pouvant être Inovalée ou les communes voisines. Pour le fonctionnement ; pourquoi pas des cartes à des prix différents suivant les communes des usagers ?

3 SE DEPLACER A MEYLAN

Les principaux éléments à intégrer à la réflexion...

- Dans les rapports, manque total de l'évaluation du trafic en provenance des communes voisines surtout dans le haut – Meylan : Corenc, Le Sappey, Biviers, St Ismier.
- Faire une régulation de la desserte de la ligne 6020 avec la mise en route du 6020 (en stationnement au Lycée) en cas de retard du 6020 (en provenance de Crolles) excédant 5 minutes, liaisons des chauffeurs par radio avec un centre de régulation.
- Arrêt du 6020 en provenance de Crolles au Lycée du Grésivaudan si + de 3 minutes d'avance pour reprendre l'horaire normal.
- Pourquoi la liaison 6020 (en direction de Grenoble) ne passe-t-elle pas par le parking-relais de la Carronnerie, à côté d'Athamor car, pour rejoindre l'arrêt, le passage piétons est très dangereux ?

Les orientations du Plan Local de Déplacements :

...Réseau complémentaire proche de l'état actuel organisant le rabattement vers la directissime (ex : desserte de la Mairie) et les liaisons internes à Meylan (ex : renforcement du réseau amibus, desserte de Maupertuis)...et sur le Haut Meylan (Pourquoi pas transport par câbles ?)

Oui au tramway...

...mais avec une densification soutenable sur le tracé et en tous les cas très en deçà des objectifs présentés dans le SMTC dans le cadre du contrat d'axe...

Faire passer le tram par le Lycée du Grésivaudan (avec P. P+R) jusqu'à Béalières et Inovalée en rejoignant la Mairie de Meylan puis la Faculté de pharmacie et l'avenue de Verdun. Créer un parking relais sous la prairie devant le Lycée. Ne pas attendre la densification, mais nécessité de créer un parking relais proche des Béalières et d'Inovalée. Il fera un appel d'air pour canaliser tous les usagers empruntant la nationale en provenance des communes voisines. A l'exemple de la station des Sablons qui, au départ, avait peu de clients mais qui , très vite, a été contrainte de doubler le parking sans qu'il y ait eu densification du quartier.

4 TRAVAILLER A MEYLAN

La réhabilitation d'Inovalée s'avère indispensable. Peut-on revoir la réglementation de certaines activités non polluantes mais relatives à des sociétés de services et d'environnement ?

5 ETRE CITOYEN A MEYLAN

Amélioration de l'information des meylanais notamment par les panneaux lumineux ; échanges entre les divers conseils, Jeunes et Aînés ; prévoir une concertation plus en amont et plus documentée qu'actuellement.

Texte adressé à Mme Fr. Le Meur et à Mme I. Thevenier pour attribution :

- aux membres de la commission U.T.E.
- à Mme Marie-Christine TARDY, Conseillère Régionale, Maire de Meylan.
- A M. Olivier AYET, directeur de cabinet et de la communication.
- à M. Michel BERNARD, 1^{er} adjoint délégué à la coordination générale des élus
- à Mme Josiane JANKOWSKI, 2^o adjointe, déléguée aux affaires culturelles, sportives et à l'animation..
- à M. Jean-Claude PEYRIN, 3^o adjoint, délégué à l'aménagement urbain et à l'urbanisme.
- à Mme Jacqueline JOANNON, adjointe déléguée à l'environnement.
- à Mme Catherine DAMIRON, C.M. déléguée au protocole, aux rel. internationales.
- à M. Maurice GNANSIA, C.M. délégué au Conseil des Aînés. .../...
- à Mme Hélène VIARD-GAUDIN, C.M. déléguée aux solidarités, logement et au Conseil des Aînés..
- à M. Christophe MARCOUX, Directeur Général des Services.
- à M. Eric MARCHAND, Directeur Général adjoint, chargé de l'aménagement urbain.

**Charles Senneville
Rapporteur de la Commission**